

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1484)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 5

présenté par

Mme Godard, M. Aviragnet, Mme Bellay, M. Califer, M. Delaporte, Mme Dombre Coste,
M. Guedj, Mme Runel, M. Simion, M. Barusseau, Mme Allemand, M. Baptiste, Mme Battistel,
M. Baumel, M. Benbrahim, M. Bouloux, M. Philippe Brun, Mme Capdevielle, M. Christophle,
M. Courbon, M. David, M. Delautrette, Mme Diop, M. Dufau, M. Echaniz, M. Eskenazi, M. Faure,
M. Fégné, M. Garot, M. Gokel, Mme Got, M. Emmanuel Grégoire, M. Hablot, Mme Hadizadeh,
Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Hollande, Mme Jourdan, Mme Karamanli,
Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Lhardit, Mme Mercier, M. Naillet, M. Oberti, Mme Pantel,
M. Pena, Mme Pic, Mme Pirès Beaune, M. Potier, M. Pribetich, M. Proença, Mme Rossi,
Mme Rouaux, M. Aurélien Rousseau, M. Roussel, Mme Récalde, M. Saint-Pasteur,
Mme Santiago, M. Saulignac, M. Sother, Mme Thiébault-Martinez, Mme Thomin, M. Vallaud,
M. Vicot, M. William et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

I. – À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« afin de recenser »

les mots :

« notamment les structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur du travail protégé
et adapté, afin d'identifier ».

II. – En conséquence, au même alinéa 7, substituer au mot :

« aux »

les mots :

« à proposer au choix des ».

III. – En conséquence, compléter ledit alinéa 7 par les mots :

« au même titre que les emplois en entreprises conventionnées mentionnés au III de l'article. L. 5132-2-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés vise à mentionner explicitement les acteurs de l'insertion par l'activité économique et du travail protégé et adapté comme des possibles solutions d'emplois accessibles à proposer au choix des personnes au même titre que les emplois en EBE.

Le projet TZCLD vise à permettre à des personnes durablement éloignées de l'emploi de retrouver un emploi.

Le rôle du Comité local du droit à l'emploi, dès lors, est de mobiliser l'ensemble des solutions d'emplois accessibles sur le territoire habilité.

A ce titre, les acteurs de l'insertion par l'activité économique et du travail protégé et adapté apparaissent souvent comme des solutions pertinentes en réponse aux besoins des personnes.

Naturellement, ces emplois seront proposés au choix de la personne et avec les autres solutions d'emploi possibles dont les emplois en Entreprise à But d'Emploi.

Tel est l'objet de cet amendement travaillé avec l'association Territoire Zéro Chômeur Longue Durée.